



Déclaration en CSE du 19 Mars 2021

A l'attention de la Directrice de l'établissement de Courbevoie

Madame,

Le télétravail de 1 à 3 jours par semaine, sur la base du volontariat, est indemnisé à 10 euros par mois suivant l'accord négocié à l'échelon de l'entreprise.

Compte tenu que le dispositif 3 est en place depuis 1 an, les salariés sont en télétravail 5 jours par semaine, les 10 euros par mois ne suffisent pas à compenser les frais engendrés par cette situation.

Celle-ci va perdurer encore pendant de longs mois et avec votre volonté de mettre en place une organisation du travail en *flex-office*, les salariés vont se retrouver contraints de faire davantage de jours en télétravail pour travailler dans de bonnes conditions (silence et concentration).

La CFDT Courbevoie demande une ouverture de négociation pour relever cette indemnité car nombre de salariés nous font part de leur grand mécontentement :

- Absence de prime panier repas ou Ticket Restaurant au prétexte qu'il y a un RIE,
- Augmentation de 20 % en moyenne des consommations d'eau, de chauffage et d'électricité,
- Achats d'équipements informatiques pour télétravail,
- Achats de mobilier (bureau et chaise) pour télétravailler dans de bonnes conditions,
- Benchmark auprès d'autres entreprises de notre secteur,
- Excellents résultats 2020 et bonne santé financière de notre entreprise,
- Versement de 50 % des bénéfices à nos actionnaires

En conséquence, la CFDT de Courbevoie vous demande l'ouverture d'une négociation sur ce sujet. L'intérêt collectif de notre entreprise et de notre établissement n'en sera que plus renforcé !

Dans l'attente d'un retour de votre part, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour la CFDT Framatome Courbevoie, les délégués syndicaux CFDT

Marie-Thérèse Guedia

Eric Chavanne

Boris Mazzocut

